



Divorce par consentement mutuel,evenement nouveau,refuser le divo

Par **cassi**, le **23/06/2011** à **08:14**

Bonjour,rnje me suis déjà exprimer sur ce sujet a propos de mon divorce par concentement mutuel qui doit ce faire en novembre, mais voilà un evenement nouveau vient de ce produire mon mari ma mentie sur toute la ligne après etre parti de la maison (il a trouver un appartement mais sans changer d'adresse)ma dit que il n'avait plus de sentiments pour moi et voulais vivre tout seul et eventuelement refaire sa vie s'il trouvai chaussure a son pieds plus tard,j'ai accepter le divorce par concentement mutuel parceque il ma dit que si je refusai il me laisserai sans rien et que je n'aurai plus que mes yeux pour pleurer il ma donner quelques exemples.en fin de compte il a pris l'apartement pour faire genre parceque j'ai apris et vue de mes yeux mon mari rentrer et rester le soir chez une femme qui je connai il mon tout les deux manti et d'apres moi il me mentent depuis 2ans je suis en colere je ne veux plus de ce divorce ,pas comme ça je suis marié depuis 34ans avec lui j'ai des enfants adultes 31ans et25ans je me sent aujourd'hui vieille de plus de 10ans j'en ai 57 ma question est celle-ci pui-je revenir en arrière refuser le divorce dans l'etat acctuel et l'obliger a attendre 2 ans pour divorcé d'office, merci de votre reponse rapide,esque je doit contacter l'avocat que nous avons en commun de ma decision

Par **mimi493**, le **23/06/2011** à **12:26**

ça dépend où vous en êtes du divorcernPrenez votre propre avocat

Par **cassi**, le **27/06/2011** à **13:57**

la question etait passage chez le jaf le 4 novembre on a deja reçu la convocation, puis-je aujourd'hui dire a l'avocat que nous avons en commun stop je ne veux plus divorce ou c'est trop tard parceque j'ai signé la convention et la requete ,ou si je ne me presente pas a la convocation du divorce le 4 novembre et mon mari oui peuvent t'il prononcer le divorce sans ma presence

Par **mimi493**, le **27/06/2011** à **14:02**

Vous pouvez refuser le divorce mais pour une simple question d'orgueil vous risquez de perdre beaucoup